



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du lundi 26 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 26 octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle socio-culturelle à JALIGNY SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 20 octobre 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants: Didier MARTINANT représentant Andréa DAVIET, Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Roland BION représentant Chantal PROBOEUF,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : François ATHAYNE à Jean Noël MONIER, Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Marie Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE,

Absents : Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Jean Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX,

Secrétaire de séance : Christian BONNET

Hommage à Samuel PATTY.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à la mémoire de Monsieur Samuel PATTY, professeur d'histoire- géographie, décapité le 16 octobre dernier après avoir montré des caricatures du prophète Mahomet, dans un cours sur la liberté d'expression.

Monsieur le Président ouvre la séance et l'assemblée approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 28 septembre 2020.

Monsieur le Président donne lecture de la décision n°14 prise en vertu de sa délégation de pouvoir, le 28 septembre 2020.

DECISION N°14 –Convention de mise à disposition d'un local du Château de Jaligny-sur-Besbre pour l'organisation l'évènement culturel « la causerie » le 20 octobre 2020

Pour l'organiser l'évènement culturel « La Causerie » du 20 octobre 2020 sur Elisabeth de Jaligny, une convention permettant de définir les conditions de mise à disposition du local a été signée entre Monsieur Xavier de MONTLAUR, propriétaire du château de Jaligny sur Besbre et la Communauté de communes

N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE – Equipements sportifs – Projet politique d'accueil et d'animation piscines communautaires : phase transitoire 1^{er} novembre – 31 décembre 2020

Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration générale et aux politiques RH rappelle qu'un atelier de réflexion organisé en interne a permis de dresser un état des lieux, de montrer des atouts et des faiblesses, d'établir quelques scénarii pour définir une stratégie globale de fonctionnement de l'activité de la piscine communautaire de natation de Dompierre-sur-Besbre.

Avant de définir la politique sportive communautaire applicable au 1^{er} janvier 2021, il propose de mettre en place un dispositif transitoire pendant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020, suivant les éléments ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité sauf une voix (abstention de Mme Aline BONNEAU), décide :

- de mettre en place un dispositif transitoire pendant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020 et lors de l'ouverture de la piscine de Dompierre sur Besbre, permettant de répondre à la demande de leçons de natation,
- de décider que les leçons de natation seront dispensées par les agents communautaires en qualité d'auto-entrepreneurs hors temps de travail et sous réserve de réunir les conditions obligatoires (carte professionnelle, déclaration Urssaf - attestation assurance,...) et de régler la redevance d'occupation du domaine public fixée par la collectivité,
- de fixer à 50 € ladite redevance d'occupation du domaine public pour la période citée ci-dessus,
- d'établir la convention à intervenir précisant les conditions à respecter par les deux parties,
- d'acter que le présent dispositif ne préfigure pas du prochain dispositif applicable au 1^{er} janvier 2021,
- d'approuver la poursuite des entraînements des adhérents du club dans les conditions horaires définies en fonction des plannings d'accueil du public, des activités,... de la piscine ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires et signer tout document se rapportant à l'affaire.

N°2– DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Appel à manifestation d'intérêt Zones d'activités « Prêtes à l'emploi » - Département – Demande de subvention – Réhabilitation de la friche Moreux à Varennes-sur-Allier et de la ZA des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Département de l'Allier a souhaité, au travers du plan de relance et de solidarité, soutenir le financement des zones d'activités dites « prêtes à l'emploi » et a privilégié le principe d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Il indique que les projets communautaires relatifs à l'aménagement de l'Ensemble Immobilier (Friche Moreux) et à l'aménagement de la zone d'activités des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre (1^{ère} tranche) s'inscrivent dans le dispositif départemental « AMI – Zones d'Activités prêtes à l'emploi », notamment les études préalables.

Monsieur le Président rappelle que l'Ensemble immobilier (Friche Moreux) communautaire à Varennes-sur-Allier comprend des bâtiments d'une surface totale de 8900 m² sur un terrain de 3 ha environ. La réhabilitation de cet ensemble doit permettre l'accueil d'entreprises dont l'activité serait plus spécifiquement dédiée à la logistique.

Le plan de financement pour la friche Moreux est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant
Travaux aménagements	1 210 000 €	Etat (DETR) tranche 1	35 %	159 748 €
		Etat (DETR) tranche 2		263 752 €
		Département Allier - AMI Zone d'Activités "prête à l'emploi" 2020	33 %	400 000 €
		Autofinancement	32 %	386 500 €
TOTAL	1 210 000 €	TOTAL	100 %	1 210 000 €

Pour la ZA communautaire des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre, le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant
Etudes préalables obligatoires	125 000 €	AMI Département de l'Allier	80 %	100 000 €
		Autofinancement	20 %	25 000 €
TOTAL	125 000 €	TOTAL	100 %	125 000 €



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De déposer deux demandes de subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Zone d'Activités « Prêtes à l'emploi » du Département concernant l'aménagement de l'ensemble immobilier (Friche Moreux) à Varennes-sur-Allier et le projet de création de la ZA communautaire des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre, dont les plans de financement faisant apparaître l'aide départementale figurent ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires et signer tout document se rapportant à l'affaire.

N°3 - ADMINISTRATION GENERALE – Environnement – Demande autorisation environnementale Société SRB sur la commune de Saint-Loup – Enquête publique – Avis

Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration générale et aux politiques RH expose que la société SRB exploite une installation située dans la commune de Saint-Loup (03150), ZA Les Echerolles. Ce site d'une superficie d'environ 33 000 m² est entièrement dédié à la valorisation de déchets (bois dangereux, minéraux, métalliques). La société SRB sollicite une demande d'autorisation d'accroissement de son activité. Le projet entraînera une augmentation de capacité annuelle globale du site, passant de 41 160 à 80 000 tonnes/an et un stockage maximum instantané de 8 000 tonnes de bois dangereux brut en attente de traitement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée à la Préfecture de l'Allier le 24 octobre 2019 par la société SRB, en vue d'obtenir l'accroissement de l'activité d'une plateforme de tri, transit, regroupement, traitement et valorisation de matériaux bois, minéraux et métalliques située ZA Les Echerolles sur le territoire de la commune de Saint-Loup,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

N°4 - FINANCES – Budget 2020 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 750 000 € sur une période triennale, soit 2018- 2019-2020.

Il informe de l'avis favorable du Comité de concertation quant aux 9 demandes ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution du fonds de concours aux communes de Chavroches, Diou, Langy, Liernolles, St Didier-en-Donjon, St Gérard-de-Vaux, Sorbier, Thionne et Varennes-sur-Allier dont leur projet d'investissement figure au tableau présenté dans le rapport de présentation ci-annexé et, par application des dispositions du règlement d'attribution, correspondant à un montant total de 101 971 €,
- d'approuver la modification des montants attribués au titre du fonds de concours à la commune de Dompierre-sur-Besbre comme indiqué dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser le montant du fonds de concours à la commune bénéficiaire.

COMMUNES	Dossier	PROJETS	FDC	Montant	Solde	FDC Sollicité	Solde FDC
			2018-2020	déjà sollicité			
CHAVROCHES	3-2020	Réhabilitation auberge de la Besbre	14 208 €	9 472 €	4 736 €	4 736 €	0 €
DIOU	3-2020	Voirie communale	24 219 €	16 146 €	8 073 €	8 073 €	0 €
LANGY	2-2020	Voirie communale	13 728 €	4 576 €	9 152 €	8 897 €	255 €
LIERNOLLES	3-2020	Travaux voirie et bâtiment	14 883 €	8 711 €	6 172 €	6 172 €	0 €
St DIDIER-EN-DONJON	3-2020	Divers équipements et travaux	14 595 €	9 730 €	4 865 €	4 865 €	0 €
St GERAND DE VAUX	1-2020	Voirie communale	15 831 €	0 €	15 831 €	15 831 €	0 €
SORBIER	2-2020	Toiture mairie ; logement communal	14 444 €	11 812 €	2 632 €	2 632 €	0 €
THONNE	3-2020	Acquisition broyeur ; radiateur logement communal ; travaux de voirie	14 594 €	5 145 €	9 449 €	9 449 €	0 €
VARENNES-SUR-ALLIER	1-2020	Aménagement entrées de ville	41 316 €	0 €	41 316 €	41 316 €	0 €
					TOTAL	101 971 €	

COMMUNES	Dossier	PROJETS	FDC	Montant attribué	Modification sollicitée	Nouveaux Montants FDC	Solde FDC
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	1-2018	Mise au norme mur escalade	38 069 €	12 690 €	- 1 299 €	11 391 €	0 €
	2-2019/2020	Réhabilitation école Tivoli - cantine		25 380 €	+ 1 299 €	26 679 €	

Il est précisé qu'à ce jour, le solde de l'enveloppe relative à ce dispositif « fonds de concours aux communes » s'élève à 82.633 €. Les communes de Cindré, Créchy, Jaligny-sur-Besbre, Monétay-sur-Loire, Montoldre, Pierrefitte-sur-Loire, Saint Léon, Saligny-sur-Roudon et Trézelles n'ont pas sollicité l'intégralité du fonds de concours leur étant attribué.

N°5 - FINANCES – Budget 2020 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances précise que les créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite, surendettement et décision d'effacement de la dette, présentent une admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de :

- d'admettre en non-valeur les créances citées ci-dessous concernant les produits relatifs à :
 - Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (secteur Le Donjon) - Total : 25.14 €
 - Redevance liée à la crèche (secteur Varennes-sur-Allier) - Total : 657.14 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

N°6 - FINANCES - Budget 2020 – Décision modificative n°2

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements en dépenses et en recettes nécessaires pour le budget principal et le budget annexe « Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux) ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires exposés ci-dessous par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.



① Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses réelles et d'ordre				
657364	Subv. Fonct.services caractère industriel et commercial	020	65	+ 17 250 €
022	Dépenses imprévues	020	022	- 17 250 €
Total				0 €

② Budget annexe « Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux) » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses réelles et d'ordre				
63512	Taxes Foncières	020	011	+ 17 250 €
Total				+ 17 250 €

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Recettes réelles et d'ordre				
74751	Participations,groupements de collectivités, GFP de rattachement	020	74	+ 17 250 €
Total				+ 17 250 €

N°7 - SOLIDARITE – Insertion – Poursuite dispositif du chantier d'insertion – Année 2021

Monsieur le Vice-Président délégué à l'insertion et à l'action sociale expose la volonté de l'EPCI de poursuivre l'activité du chantier d'insertion.

La réflexion est engagée sur la poursuite de l'activité d'insertion dans le cadre de la création d'activités nouvelles et utiles sur et pour le territoire communautaire et sur une démarche complémentaire en lien avec le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la poursuite de l'activité du chantier d'insertion dans les conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés, pour l'année 2021 et dans la réflexion engagée ci-dessus,
- de solliciter des subventions au taux maximum auprès des partenaires institutionnels, Etat, Région, et Département pour soutenir le financement du dispositif, ainsi que tout autre partenaire potentiel,
- d'approuver l'autofinancement communautaire prévisionnel pour couvrir le besoin de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au fonctionnement du dispositif d'insertion.

N°8 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration générale et aux politiques RH rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières et par grades.

Il est indiqué qu'à compter du 1^{er} novembre 2020, et sous réserve des tableaux d'avancement de grade qui seront établis par l'autorité territoriale après avis favorable des commissions administratives paritaires compétentes, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en créant les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (26/35^{ème}).
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 poste d'ETAPS principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer les emplois ci-dessus présentés à compter du 1^{er} novembre 2020,
- d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il est joint en annexe à compter du 1^{er} novembre 2020,
- d'autoriser l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.

N°9 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines - Règlement d'attribution des titres-restaurant.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration générale et aux politiques RH rappelle qu'il convient de formaliser un règlement fixant les conditions d'attribution des titres-restaurant en application de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le règlement fixant les conditions d'attribution des titres-restaurant annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} novembre 2020,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

N°10 - -- ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines - Règlement relatif à l'indemnisation des frais de déplacement

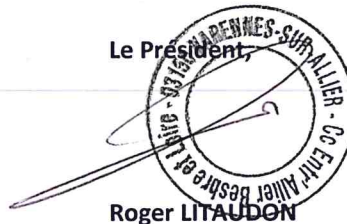
Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration générale et aux politiques RH précise que les agents qui sont amenés à se déplacer pour effectuer les missions communautaires, peuvent bénéficier de la prise en charge des frais occasionnés par ces déplacements professionnels temporaires, sous certaines conditions. Il est donc nécessaire de préciser les règles et conditions de remboursement des frais de déplacement et des frais de missions du personnel communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'indemnisation des frais de déplacement (transport, hébergement, repas) des agents communautaires en mission ou en stage, dans les conditions présentées dans le règlement annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} octobre 2020,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 4 novembre 2020

Le Président,



Roger LITAUDON